Règlement européen sur la protection des données

COLLABORATEURS,

CE QUE LE RGPD VA CHANGER POUR VOUS

Le nouveau règlement européen sur la protection des données personnelles entrera en vigueur le 25 mai 2018. Les entreprises doivent créer de nouveaux processus pour y répondre et muscler la cybersécurité de leurs données, mais les collaborateurs sont tout autant concernés.

Pour en savoir plus :

https://ateliers.bpifrance.fr/rgpd